

HERMÈS

Erratum

La date de détachement du dividende serait le 4 juin 2009, et non le 5 juin comme indiqué dans le présent Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2009.

Il faut donc lire :

- en page 7, I - De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire, Affectation du résultat

« Le détachement du dividende interviendrait le 4 juin 2009. »

- en page 12, Quatrième résolution, Affectation du résultat

« L'Assemblée générale ordinaire décide que :

– la date de détachement du dividende sera le 4 juin 2009;

– le dividende sera mis en paiement le 9 juin 2009. »

HERMÈS INTERNATIONAL

24, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris France

Société en commandite par actions au capital de 53830506,12 euros

572 076 396 RCS Paris